

ANNEXE 1 – DÉROULEMENT DE LA VISITE FACTEUR - REPORTING

1) Lors de sa visite, l'agent de La Poste se présente et explique les raisons de sa visite au Bénéficiaire

Bonjour,

La Poste est mandatée par la mairie pour voir dans cette période de fortes chaleurs si vous allez bien ou si vous avez besoin d'aide.

Si vous le souhaitez je peux vous inscrire sur le registre canicule de votre commune. Cette inscription vous permettra d'être régulièrement contacté(e) par votre commune pendant la canicule afin de prendre de vos nouvelles et de s'assurer que tout va bien.

2) Rappel des gestes à adopter pour se protéger de la chaleur, à faire aux bénéficiaires qui refusent de s'inscrire sur le registre « canicule » :

- *Buvez beaucoup d'eau*
- *Portez des vêtements légers*
- *Fermez les volets*
- *Alimentez-vous normalement*
- *Donnez des nouvelles à vos proches.*

3) Reporting : La Poste met à la disposition du Client sur la Station, dès le jour même de la visite, les données suivantes :

- Visite faite, accord du Bénéficiaire, et transmission des nom, prénom, numéro de téléphone.
- Visite faite, refus de la personne de transmettre ses coordonnées pour être inscrit sur le registre de la commune.
- Visite faite – le bénéficiaire n'a pas ouvert/est absent.